

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024
(version avec annexes)

Nom de la compétition : précisé en **annexe**
Dates complètes : précisées en **annexe**
Lieu : précisé en **annexe**
Autorité Organisatrice (AO) : précisée en **annexe**
Grade : précisé en **annexe**

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaut.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une IC peuvent être faites sur l'eau selon la procédure précisée en **annexe**.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé en **annexe** ; ils seront également mis en ligne à l'adresse internet précisée en **annexe**.
- 3.2 Le PC course est situé à l'emplacement précisé en **annexe**, numéro de téléphone précisé en **annexe**, adresse mail précisée en **annexe**.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF précisé en **annexe**.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter leur emplacement. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue après l'envoi du pavillon D, sauf délai différent précisé en **annexe** ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les dates des courses sont précisées en **annexe**.
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée en **annexe**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont décrits en **annexe**.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en **annexe**.
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont précisées **en annexe**.
- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ est définie en **annexe**.
- 12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF précisé en **annexe**. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2). En cas de délai différent, il sera précisé en **annexe**.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée est définie en **annexe**.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont précisés en **annexe**.
- 16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai précisé en **annexe** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes (sauf si délai différent précisé en **annexe**) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est précisé en **annexe**.
- 18.2 Courses retirées
Est précisé en **annexe** le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :
- (a) le total des scores de ses courses.
 - (b) le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps ou temps sur distance, comme précisé en **annexe**.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à l'heure précisée en **annexe**, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités décrites en **annexe**.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est précisé en **annexe**.
- 19.4 **Utilisation du Bout dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes (sauf si délai différent précisé en **annexe**) avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

L'identification des bateaux officiels est précisée en **annexe**.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs (selon la précision en **annexe**).

25 EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux ou dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.) ou sera précisée en **annexe**.

27.2 [DP] [NP] Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit pendant la période précisée en **annexe**.

28. PRIX

Des prix seront décernés comme précisé en **annexe**.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : précisé en **annexe**

Président-e du comité technique : précisé en **annexe**

Président-e du jury : précisé en **annexe**

ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

Régates de la THALASSA
31 Juillet et 1 Août 2021
Baie de Saint-Malo - Dinard
Yacht club de Dinard
5C

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au Yacht club de Dinard ; ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://yacht-club-dinard.fr/regates/>
- 3.2 Le PC course est situé au Yacht Club de Dinard.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 72**.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au Yacht Club de Dinard.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **90 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

Date	Classes
31 juillet 2021	Toutes
1 août 2021	Toutes

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 11h00 ; Première procédure pour les Muscadets, Osiris, Classiques, monotypes et IRC. Seconde procédure pour les Cornish Shrimpers et les Cornish Crabbers.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- pour les Muscadets, Osiris, Classiques, monotypes et IRC le pavillon « C »,
- pour les Cornish Shrimpers et les Cornish Crabbers le pavillon « Cornish »,

9. LES PARCOURS

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Arrivée
Bouée gonflable blanche FFV	Bouée gonflable blanche FFV

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal **VHF 72** au plutôt 1 minute après le départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **1 heure** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

TYPE DE PARCOURS	Temps limite pour finir après le premier
Parcours côtier monotypes	1 heure
Parcours côtier temps compensé	1 heure
Parcours côtier Cornish Shrimper	1 heure
Parcours côtier Cornish Crabber	1 heure

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située Yacht Club de Dinard Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **1 course** doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées : **aucune course ne sera retirée.**
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur temps.**
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard **le samedi 31 juillet 2021 au YCD à 09h00.** Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le **canal 72.**

28. PRIX

Des prix seront décernés.

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Yvon POUTRIQUET

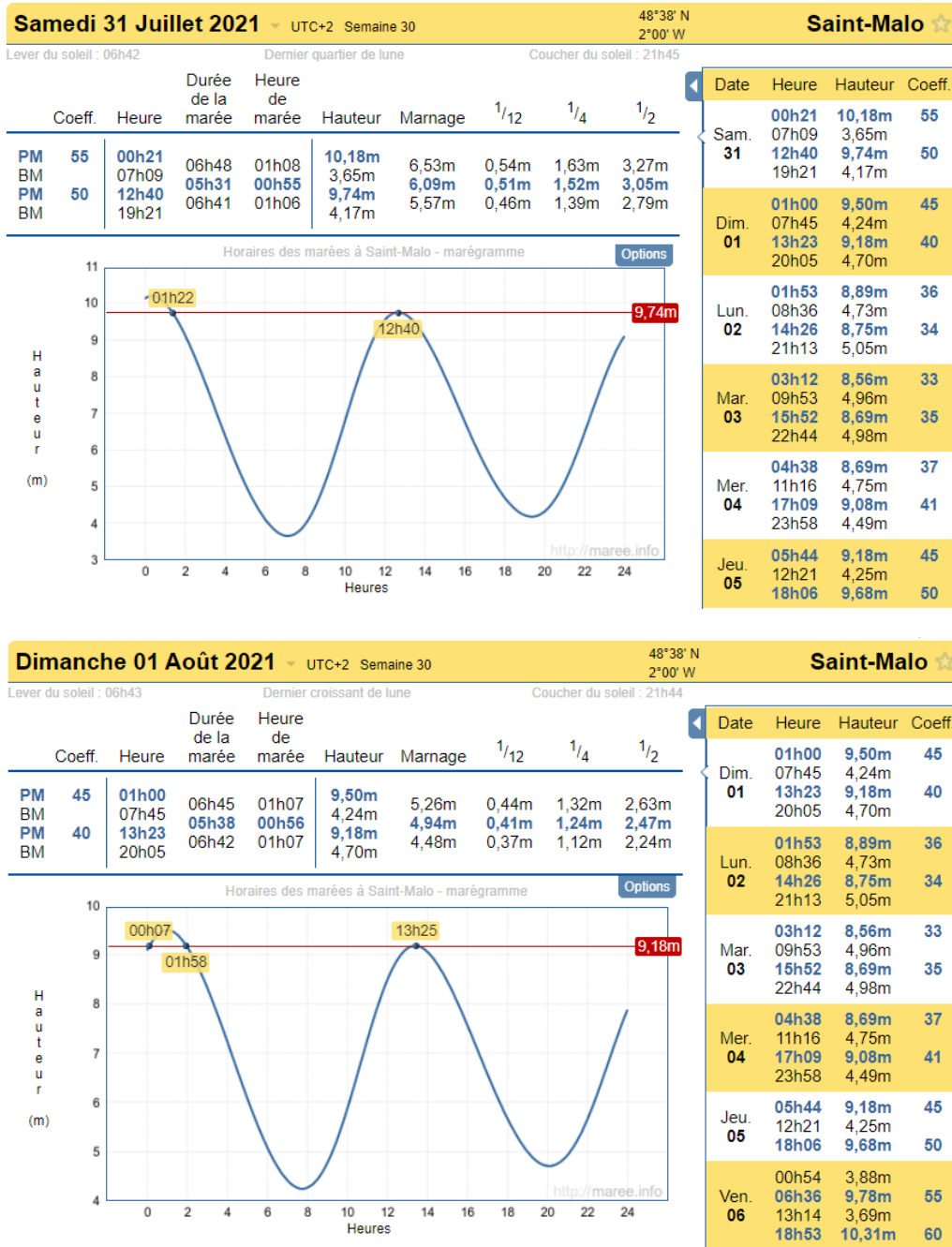
Président-e du jury :

ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles
Baie de Saint-Malo Dinard

Dans les chenaux d'accès à Saint-Malo les navires de commerces et de transports de passagers sont privilégiés, vous devez vous en maintenir à l'écart

Horaires et coefficients des marées du port de SAINT-MALO



Dimanche 01 Août 2021 UTC+2 Semaine 30 48°38' N
2°00' W **Saint-Malo** ☆

Lever du soleil : 06h43 Dernier croissant de lune Coucher du soleil : 21h44

Horaires des marées à Saint-Malo - marégramme Options

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Dim. 01	01h00	9,50m	45
	07h45	4,24m	
	13h23	9,18m	40
Lun. 02	20h05	4,70m	
	01h53	8,89m	36
	08h36	4,73m	
Mar. 03	14h26	8,75m	34
	21h13	5,05m	
	03h12	8,56m	33
Mer. 04	09h53	4,96m	
	15h52	8,69m	35
	22h44	4,98m	
Jeu. 05	04h38	8,69m	37
	11h16	4,75m	
	17h09	9,08m	41
Ven. 06	23h58	4,49m	
	05h44	9,18m	45
	12h21	4,25m	
Sam. 07	18h06	9,68m	50
	00h54	3,88m	
	06h36	9,78m	55
Dim. 08	13h14	3,69m	
	18h53	10,31m	60

« ANNEXE PARCOURS »

Parcours N°1 (12 Milles)

<i>Départ</i>	
<i>Lat-Tri Le Rochardien</i>	<i>Laisser Bâbord</i>
<i>Lat-Tri Le petit Genillet</i>	<i>Laisser Bâbord</i>
<i>Lat-Bab Le petit Buzard</i>	<i>Laisser Tribord</i>
<i>Lat-Bab Le Petit Pot De Beurre</i>	<i>Laisser Tribord</i>
<i>Lat-Tri La Pierre Aux Bars</i>	<i>Laisser Bâbord</i>
<i>Lat-Tri La Moulière de Saint-Lunaire</i>	<i>Laisser Bâbord</i>
<i>Balise ouest Vieux Banc ouest</i>	<i>Contourner Tribord</i>
<i>Balise Nord Vieux Banc Est</i>	<i>Contourner Tribord</i>
Atterrage Saint-Malo	<i>Contourner Tribord</i>
Lat-Bab Buharats ouest	<i>Contourner Bâbord</i>
<i>Lat-Tri La Moulière de Saint-Lunaire</i>	<i>Laisser Tribord</i>
<i>Lat-Tri La Pierre Aux Bars</i>	<i>Laisser Tribord</i>
<i>Lat-Bab Le Petit Pot De Beurre</i>	<i>Laisser Bâbord</i>
<i>Lat-Bab Le petit Buzard</i>	<i>Laisser Bâbord</i>
<i>Lat-Tri Le petit Genillet</i>	<i>Laisser Tribord</i>
<i>Lat-Tri Le Rochardien</i>	<i>Laisser Tribord</i>
<i>Arrivée</i>	



Parcours N°2 (10,25 Milles)

<i>Départ</i>	
<i>Lat-Tri Le Rochardien</i>	<i>Laisser Bâbord</i>
<i>Lat-Tri Le petit Genillet</i>	<i>Laisser Bâbord</i>
<i>Lat-Bab Le petit Buzard</i>	<i>Laisser Tribord</i>
<i>Lat-Bab Le Petit Pot De Beurre</i>	<i>Laisser Tribord</i>
<i>Lat-Tri La Pierre Aux Bars</i>	<i>Laisser Bâbord</i>
<i>Lat-Tri La Moulière de Saint-Lunaire</i>	<i>Laisser Bâbord</i>
<i>Lat-Bab Buharats ouest</i>	<i>Contourner Tribord</i>
<i>Balise ouest Le Bunel</i>	<i>Contourner Bâbord</i>
<i>Atterrage Saint-Malo</i>	<i>Contourner Bâbord</i>
<i>Lat-Bab Buharats ouest</i>	<i>Contourner Bâbord</i>
<i>Lat-Tri La Moulière de Saint-Lunaire</i>	<i>Laisser Tribord</i>
<i>Lat-Tri La Pierre Aux Bars</i>	<i>Laisser Tribord</i>
<i>Lat-Bab Le Petit Pot De Beurre</i>	<i>Laisser Bâbord</i>
<i>Lat-Bab Le petit Buzard</i>	<i>Laisser Bâbord</i>
<i>Lat-Tri Le petit Genillet</i>	<i>Laisser Tribord</i>
<i>Lat-Tri Le Rochardien</i>	<i>Laisser Tribord</i>
<i>Arrivée</i>	



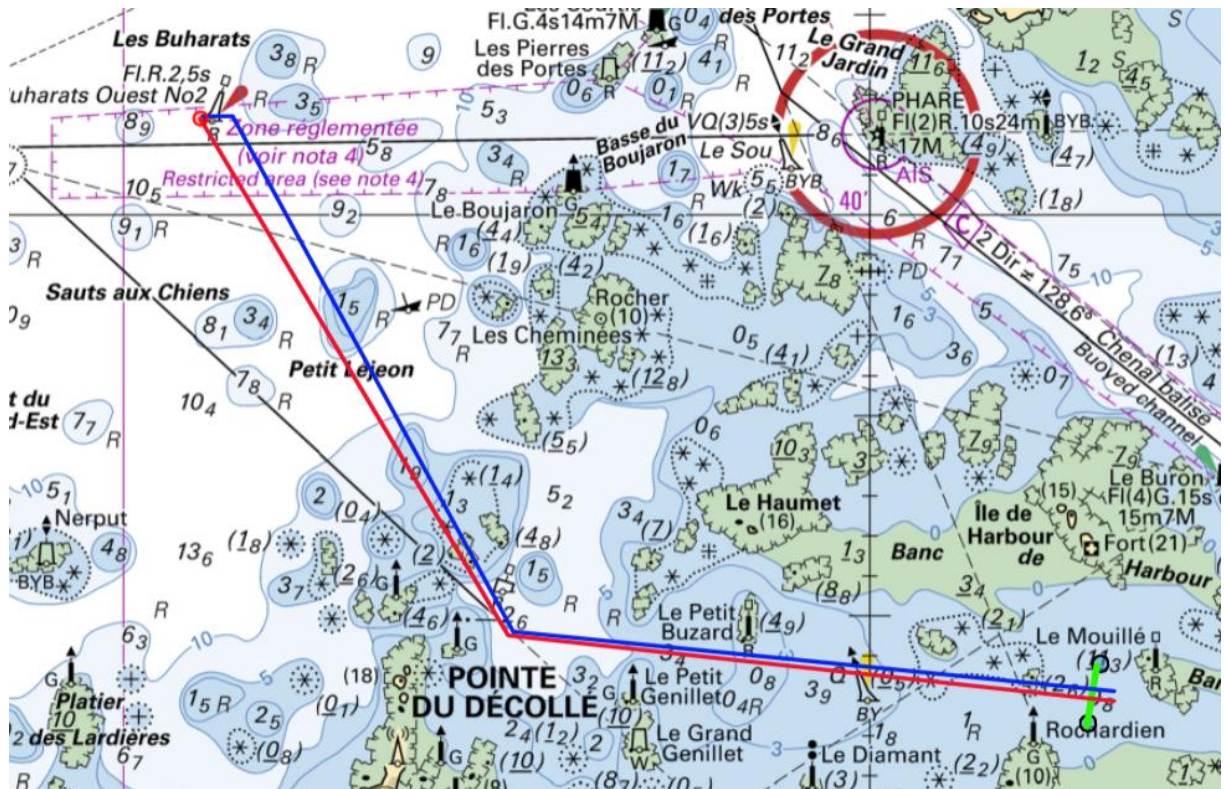
Parcours N°3 (8,4 Milles)

Départ	
Lat-Tri Le Rochardien	Laisser Bâbord
Lat-Tri Le petit Genillet	Laisser Bâbord
Lat-Bab Le petit Buzard	Laisser Tribord
Lat-Bab Le Petit Pot De Beurre	Laisser Tribord
Lat-Tri La Pierre Aux Bars	Laisser Bâbord
Lat-Tri La Moulière de Saint-Lunaire	Laisser Bâbord
Lat-Bab Buharats ouest	Contourner Tribord
Atterrage Saint-Malo	Contourner Bâbord
Lat-Bab Buharats ouest	Contourner Bâbord
Lat-Tri La Moulière de Saint-Lunaire	Laisser Tribord
Lat-Tri La Pierre Aux Bars	Laisser Tribord
Lat-Bab Le Petit Pot De Beurre	Laisser Bâbord
Lat-Bab Le petit Buzard	Laisser Bâbord
Lat-Tri Le petit Genillet	Laisser Tribord
Lat-Tri Le Rochardien	Laisser Tribord
Arrivée	



Parcours 4 : (6Milles)

Départ	
Lat-Tri Le Rochardien	Laisser Bâbord
Lat-Tri Le petit Genillet	Laisser Bâbord
Lat-Bab Le petit Buzard	Laisser Tribord
Lat-Bab Le Petit Pot De Beurre	Laisser Tribord
Lat-Tri La Pierre Aux Bars	Laisser Bâbord
Lat-Tri La Moulière de Saint-Lunaire	Laisser Bâbord
Lat-Bab Buharats ouest	Contourner Bâbord
Lat-Tri La Moulière de Saint-Lunaire	Laisser Tribord
Lat-Tri La Pierre Aux Bars	Laisser Tribord
Lat-Bab Le Petit Pot De Beurre	Laisser Bâbord
Lat-Bab Le petit Buzard	Laisser Bâbord
Lat-Tri Le petit Genillet	Laisser Tribord
Lat-Tri Le Rochardien	Laisser Tribord
Arrivée	



ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :

Lat-Bab Buharats ouest
Atterage Saint-Malo
Le Bunel